

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133669-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12  
décembre 2023  
D-2023/374**

**Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

### **Excusés :**

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

## **Convention annuelle entre la ville de Bordeaux et les associations agissant en faveur de la vie associative et de l'enfance. Adoption. Autorisation**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, dans le cadre des différentes politiques et dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, conduit, coordonne et soutient de nombreuses actions socio-éducatives en direction des enfants bordelais.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des interventions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs.

A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une volonté partagée de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais sur tous les temps de vie.

Les actions soutenues par la Ville qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant ;
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés ;
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres ;
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant ;
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école ;
- Adapter ces activités aux besoins des enfants et de leurs familles.

Pour l'année 2024, le montant prévisionnel de l'ensemble des actions menées par les associations dans le cadre du soutien de la Ville, s'élève à **18 793 657 euros**.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 - chapitre 65 - article 65748 - fonction 338.

Il est important de préciser qu'à compter du 1er janvier 2024, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde fait évoluer ses modalités de soutien aux activités péri et extrascolaires. La Ville ne percevra plus 3 353 931 euros de recette de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse, car ce montant sera directement versé aux associations au titre du « bonus territorial ». Cette modification répond aux attentes du contrat cadre liant la CAF et la Ville qu'est la Convention Territoriale Globale, et induit une baisse mécanique du montant des aides de la Ville aux associations partenaires.

Malgré cette baisse mécanique, la Ville maintient et renforce son accompagnement aux activités d'accueils de loisirs pour les enfants bordelais. En effet, par rapport au budget primitif 2023, l'ensemble des subventions Ville et bonus territorial CAF, ce dernier restant stable, représente une augmentation de **3 002 184 euros**, soit **15,68 %**. Mais déduction faite du bonus territorial, l'enveloppe globale des subventions pour l'année 2024 est donc en baisse de 351 747 euros par rapport au BP 2023.

Ces montants par action se répartissent ainsi :

	<b>Montant total des subventions ville par action (en euros)</b>	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF (en euros)	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF (en euros)
Fonctionnement Général des Associations	<b>5 763 479</b>	-	
Centres d'Accueil de Loisirs	<b>11 479 538</b>	1 937 543	13 417 081

Accueils Péri Scolaires	<b>776 044</b>	1 039 445	1 815 489
PAM (Pause du Midi) 3-5 ans	<b>274 316</b>	143 584	417 900
PAM (Pause du Midi) 6-11 ans	<b>236 416</b>	233 359	469 775
Pôles Spécifiques 6/11 ans	<b>263 864</b>	0	263 864

Vous trouverez en annexe les détails des affectations par association ainsi que les montants prévisionnels au titre du bonus territorial de la CAF.

En 2024, c'est le développement de 236 places les mercredis, près de 120 places par période de vacances et 184 places les soirs après l'école qui ont été prises en compte dans l'octroi des subventions aux associations. L'évolution constatée des besoins des familles ces dernières années et la prévision d'ouverture du groupe scolaire Brazza en septembre 2024 impactent également le budget des accueils de loisirs à la hausse au titre des « subventions à affecter ».

Mais la Ville soutient également les partenaires associatifs des impacts de l'inflation qui se traduisent par des hausses de salaires réglementaires des personnels des filières de l'animation, du sport ou du lien social.

Elle renforce aussi son soutien financier aux associations du fait, notamment, d'une augmentation des frais de restauration et d'une diminution des recettes famille 2024 due à la mise en œuvre d'une nouvelle tarification plus équitable depuis septembre 2023. Cette nouvelle tarification, calculée sur le revenu fiscal de référence des familles, permettra à la majorité des foyers de bénéficier d'une baisse de tarifs.

En ce qui concerne l'accueil des enfants à besoins spécifiques, et au regard de l'évolution des besoins d'année en année, le budget dédié sur cette thématique est en progression de 53 % (+88 030 euros) afin d'accueillir les enfants en situation de handicap dans les meilleures conditions.

Pour le budget de fonctionnement général des associations, une augmentation de **182 118 euros**, soit **+ 10,48 %** est proposée. En effet, une réévaluation de cette enveloppe (subventions de fonctionnement des 8 Maisons de Quartiers et de l'Association Petite Enfance, Enfance et famille - APEEF) est nécessaire au regard de l'évolution significative des dépenses de fonctionnement supportées par les associations depuis 2022. La hausse des charges de personnel consécutive aux augmentations réglementaires 2023 d'une part, et l'inflation sur les coûts de l'alimentation, de l'énergie et la maintenance des locaux, d'autre part, vont impacter fortement les budgets de certaines associations avec des déficits prévisionnels 2023 annoncés. Par conséquent, pour les structures concernées, une réévaluation de la subvention de fonctionnement 2024 et/ou l'attribution de subventions exceptionnelles pourront être proposées en cours d'année.

Au titre de l'exercice 2024, il est donc nécessaire de conclure des conventions de partenariat. Dans ces conventions, la ville de Bordeaux et les associations s'accordent sur les objectifs généraux précités et les moyens financiers alloués par la Ville.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte administratif 2022.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver la répartition des subventions allouées aux associations partenaires de la Ville ;
- Signer les conventions afférentes avec chaque association subventionnée ;
- Décider le versement des sommes au profit des associations.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sylvie SCHMITT**

**ANNEXE DES MONTANTS PAR ASSOCIATION ET PAR ACTIVITE**

Programme Structures d'animation et de proximité Fonctionnement général des associations 2024	
ASSOCIATIONS	Subventions en euros
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 834 083,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	269 800,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	113 741,00
LE TAUZIN	162 549,00
LES COQS ROUGES	76 754,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	373 507,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	114 000,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	150 523,00
UNION SAINT-BRUNO	244 104,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	232 300,00
Subventions à affecter	192 118,00
<b>Total</b>	<b>5 763 479,00</b>

Accueils Périscolaires 2024			
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF en euros	A titre indicatif cumul subventions Ville et bonus territorial CAF en euros
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	8 558,00	23 621,00	32 179,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	149 309,00	76 634,00	225 943,00
ASTROLABE	4 142,00	5 594,00	9 736,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	49 424,00	80 628,00	130 052,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	349,00	10 932,00	11 281,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	314 364,00	278 483,00	592 847,00
FOYER FRATERNEL	3 160,00	16 611,00	19 771,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	9 251,00	4 518,00	13 769,00
LE TAUZIN	13 020,00	41 039,00	54 059,00
LES COQS ROUGES	1 560,00	30 653,00	32 213,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	10 335,00	40 976,00	51 311,00
O SOL DE PORTUGAL	10 252,00	9 798,00	20 050,00
O'PTIMOMES LOISIRS	11 185,00	60 138,00	71 323,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	29 835,00	72 239,00	102 074,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	3 776,00	98 933,00	102 709,00
UNION SAINT-BRUNO	32 016,00	93 162,00	125 178,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	50 708,00	95 486,00	146 194,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	34 800,00	0,00	34 800,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total</b>	<b>776 044,00</b>	<b>1 039 445,00</b>	<b>1 815 489,00</b>

Programme Accueils éducatifs et de Loisirs Centres de Loisirs 2024			
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF en euros	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF en euros
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	305 130,00	112 866,00	417 996,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	1 315 547,00	140 827,00	1 456 374,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	29 388,00	16 724,00	46 112,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	32 475,00	15 436,00	47 911,00
ASTROLABE	78 261,00	13 120,00	91 381,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	504 614,00	105 428,00	610 042,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	256 252,00	41 454,00	297 706,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	3 450 823,00	491 468,00	3 942 291,00
FOYER FRATERNEL	241 386,00	36 004,00	277 390,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	19 692,00	9 589,00	29 281,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	234 441,00	38 952,00	273 393,00
LE TAUZIN	315 286,00	63 461,00	378 747,00
LES COQS ROUGES	145 555,00	41 417,00	186 972,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	283 635,00	149 357,00	432 992,00
O'PTIMOMES LOISIRS	610 962,00	101 842,00	712 804,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	725 717,00	115 845,00	841 562,00
STADE BORDELAIS	96 540,00	13 121,00	109 661,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	665 422,00	114 347,00	779 769,00
UNION SAINT-BRUNO	785 802,00	167 356,00	953 158,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	931 972,00	148 929,00	1 080 901,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	270 638,00	0,00	270 638,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	180 000,00	0,00	180 000,00
<b>Total</b>	<b>11 479 538,00</b>	<b>1 937 543,00</b>	<b>13 417 081,00</b>

Pôles Spécifiques 6/11 ans 2024			
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF en euros	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF en euros
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	2 500,00	0,00	2 500,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	1 800,00	0,00	1 800,00
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - STRUCTURE LOCALE D'ACTIVITES BORDEAUX MICHEL MONTAIGNE	544,00	0,00	544,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	37 474,00	0,00	37 474,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES - ADIAPH	10 000,00	0,00	10 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	7 000,00	0,00	7 000,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	52 954,00	0,00	52 954,00
FOYER FRATERNEL	10 000,00	0,00	10 000,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	4 925,00	0,00	4 925,00
INTERLUDE	10 000,00	0,00	10 000,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	5 315,00	0,00	5 315,00
O'PTIMOMES LOISIRS	7 062,00	0,00	7 062,00
STADE BORDELAIS	1 996,00	0,00	1 996,00
UNION SAINT-BRUNO	28 867,00	0,00	28 867,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	48 598,00	0,00	48 598,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	29 829,00	0,00	29 829,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	5 000,00	0,00	5 000,00
<b>Total</b>	<b>263 864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>263 864,00</b>

PAM 3-5 ans 2024			
ASSOCIATIONS	Subventions en euros	A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF en euros	A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF en euros
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	7 937,00	5 879,00	13 816,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	35 865,00	19 371,00	55 236,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	16 681,00	5 865,00	22 546,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	6 359,00	1 510,00	7 869,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	69 153,00	42 746,00	111 899,00
FOYER FRATERNEL	3 403,00	2 595,00	5 998,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	1 880,00	2 662,00	4 542,00
LE TAUZIN	3 849,00	2 397,00	6 246,00
LES COQS ROUGES	8 256,00	3 753,00	12 009,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	11 486,00	8 998,00	20 484,00
O'PTIMOMES LOISIRS	29 444,00	6 518,00	35 962,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	18 406,00	9 012,00	27 418,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	7 503,00	10 126,00	17 629,00
UNION SAINT-BRUNO	17 462,00	11 074,00	28 536,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	21 428,00	11 078,00	32 506,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	5 204,00	0,00	5 204,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total</b>	<b>274 316,00</b>	<b>143 584,00</b>	<b>417 900,00</b>

**PAM 6-11 ans 2024**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions en euros</b>	<b>A titre indicatif montant prévisionnel du bonus territorial de la CAF en euros</b>	<b>A titre indicatif cumul subventions ville et bonus territorial CAF en euros</b>
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	3 110,00	12 928,00	16 038,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	8 385,00	4 981,00	13 366,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	16 588,00	13 117,00	29 705,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	90 828,00	104 016,00	194 844,00
LE TAUZIN	6 039,00	7 771,00	13 810,00
LES COQS ROUGES	4 095,00	2 530,00	6 625,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	6 032,00	11 846,00	17 878,00
O SOL DE PORTUGAL	7 308,00	2 164,00	9 472,00
O'PTIMOMES LOISIRS	13 412,00	8 108,00	21 520,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	22 992,00	11 038,00	34 030,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	7 298,00	13 225,00	20 523,00
UNION SAINT-BRUNO	10 705,00	16 829,00	27 534,00
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	24 624,00	24 806,00	49 430,00
Subventions à affecter (fonctionnement en cours d'année)	5 000,00	0,00	5 000,00
Subventions à affecter (accueils d'enfants à besoins spécifiques)	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total</b>	<b>236 416,00</b>	<b>233 359,00</b>	<b>469 775,00</b>



## ANNEXE : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022 (en euros)
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	21 474,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	87 504,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	3 654,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	5 761,00
ASTROLABE	11 971,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	267 700,50
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	29 296,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	853 118,00
FOYER FRATERNEL	17 160,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	114 912,50
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	4 520,00
INTERLUDE	83 217,00
LE TAUZIN	134 612,00
LES COQS ROUGES	194 038,76
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	496 368,00
O SOL DE PORTUGAL	4 960,00
O'PTIMOMES LOISIRS	3 071,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	252 676,50
STADE BORDELAIS	586 044,50
UNION SAINT JEAN (USJ)	122 060,75
UNION SAINT-BRUNO	824 493,48
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	342 878,50